

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2011002**

**Signataire : CS/RH**

**OBJET : Envoi d'un élu d'Aubervilliers à Dakar du 6 au 12 février 2011 dans le cadre du Forum Social Mondial**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L1112 1-7 ;

Vu la loi n° 92-125 et les lois d'orientations suivantes n° 95-115 et n° 99-533 ;

Vu le budget communal ;

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de participer au Forum des Autorités Locales et au Réseau du Forum mondial des Autorités Locales de Périphéries (FALP) dans le cadre du Forum Social Mondial qui se tiendra à Dakar du 6 au 11 février 2011 ;

Considérant l'importance pour la ville d'Aubervilliers de préparer une visite sur l'île de Gorée, au large de Dakar, dans le cadre d'un projet mémoriel ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'envoyer M. Philippe MILIA, conseiller municipal, à Dakar du 6 au 12 février 2011 afin de participer au Forum des Autorités Locales et au Réseau du Forum mondial des Autorités Locales de Périphéries (FALP) dans le cadre du Forum Social Mondial, et afin de préparer la visite d'une délégation albertivillarienne sur l'île de Gorée, au large de Dakar, dans le cadre d'un projet mémoriel.

Les frais de voyage de l'élu seront pris en charge par la ville et les frais de séjour (déplacements, hébergement, repas) seront remboursés sur la base des forfaits pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours au Sénégal, soit un montant journalier de 91800 Francs CFA (139,95 euros).

La dépense pour l'élu sera inscrite dans le budget 2011 et imputée sur la ligne 602/6532/021.

Le Maire

Jacques SALVATOR